



centre national  
de la chanson des  
variétés et du jazz

## Demande de modification de l'affectation de la taxe sur les spectacles de variétés dans le cadre de CO-PRODUCTIONS

Art 28 du règlement intérieur approuvé par le Conseil d'Administration du 10 décembre 2009 -  
<http://www.cnv.fr/contenus/pdf/cnv/reglement-interieur.pdf>

### LA SOCIETE

déclare, en sa qualité d' **ORGANISATEUR** et de **PRODUCTEUR DELEGUE** du ou des  
représentations suivantes :

Artiste ou manifestation

Salle

Localité :

Code postal

Date(s) :

Recette HT

N° Avis des sommes à payer :

Une **CO-PRODUCTION** entre la ou les sociétés suivantes :

**LA SOCIETE 1**

**PRODUCTEUR DELEGUE**, prévoyant le partage du

paiement de la taxe sur les spectacles de variétés à raison de

% ;

**LA SOCIETE 2 :**

**CO-PRODUCTEUR**, prévoyant le partage du paiement

de la taxe sur les spectacles de variétés à raison de

% ;

**LA SOCIETE 3 :**

**CO-PRODUCTEUR**, prévoyant le partage du paiement

de la taxe sur les spectacles de variétés à raison de

% ;

En conséquence les signataires demandent par la présente la ventilation des sommes acquittées au  
bénéfice de leur compte respectif soit :

€ au bénéfice de la société

€ au bénéfice de la société .

€ au bénéfice de la société .

Le présent document est établi en quatre exemplaires, dont un est remis à chacun des signataires et  
un adressé au : **Centre National des Variétés et du Jazz, 9 bd des Batignolles 75008 PARIS.**

**POUR LE PRODUCTEUR DELEGUE**  
Nom, Date, Signature et Cachet

**POUR LE CO-PRODUCTEUR 1**  
Nom, Date, Signature et Cachet Nom,

**POUR LE CO-PRODUCTEUR 2**  
Date, Signature et Cachet

La présente demande est recevable dans la limite de 6 mois à compter de la date du spectacle.

CNV- Etablissement public et commercial - RCS Paris B 445 401 912 - APE 90 02Z  
Téléphone : 01 56 69 11 34 - Fax - 01 53 75 42 61 - Site : [www.cnv.fr](http://www.cnv.fr)